

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
079-217900240-20230606-20230610-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2023  
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 6 juin à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 mai 2023,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 14  
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU  
Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU  
Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY  
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE

Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**SUPPRESSION DE POSTES D'ANIMATEUR ET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL**  
**DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE (délibération n° 2023-06-10)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les démissions des agents aux postes d'animateur de  
14 heures/semaine et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de  
1 heure/semaine annualisée,

Considérant le transfert de la gestion du personnel périscolaire à la  
communauté de communes Haut Val de Sèvre, le poste d'animateur n'a  
plus lieu d'exister,

Considérant que le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
concerne le remplacement de l'agent chargé de l'entretien de propreté  
des bâtiments communaux pendant ses congés annuels,

Considérant les avis favorables du comité social du centre de gestion de  
la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du  
25 avril 2023,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de supprimer les  
postes d'animateur de 14 heures/semaine et d'adjoint technique  
principal de 2<sup>ème</sup> classe de 1 heure/semaine annualisée.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,  
Pascal LEFEVRE

